

La gestion du FEADER 2007-2013

Séminaire La Réunion 29-30 juin 2006

1

I- Les circulaires d'application

2

- **Circulaire FEADER du 27 juin 2006**
 - Conjointe MAP et MOM
 - Cadrage pour l'élaboration des programmes de développement rural des DOM

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

- **Potentiel humain** (installation, préretraite, formation, utilisation des services de conseil, instauration des services de gestion, de remplacement et de conseil).
- **Potentiel physique** (investissements des exploitations agricoles et forestières et des entreprises de transformation, amélioration des infrastructures, reconstitution et prévention liées aux catastrophes naturelles).
- **Amélioration de la qualité** (participation à des régimes de qualité, promotion)
- **Respect des normes** (aide forfaitaire dégressive)

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Principales différences avec l'actuelle programmation

- Des mesures nouvelles :
 - ✓ La coopération
 - ✓ Amélioration de la qualité et conseil : mesures instaurées en 2003
- Des périmètres redéfinis
 - ✓ Ouverture des aides à l'investissement aux CUMA
 - ✓ La formation s'ouvre à l'appui technique et aux salariés des entreprises de transformation
- Des critères d'éligibilité différents
 - ✓ Plan de développement agricole pour l'aide à l'installation
 - ✓ Le délai de grâce pour la mise aux normes en faveur des JA : 3 ans
 - ✓ L'éligibilité des investissements immatériels
 - ✓ Critères d'éligibilité restrictifs pour l'aide aux IAA
 - ✓ Mesures dérogatoires pour les DOM pour les IAA
- Des plafonds revus
 - ✓ Le relèvement des sous-plafonds de la DJA
 - ✓ La réévaluation des aides pour la forêt productive (+10%)

5

- Adaptées aux départements d'outre-mer
 - ◆ Assurer une formation et un appui technique
 - ◆ Favoriser l'installation-transmission
 - ◆ Investir dans les unités de production agricole et l'industrie agro-alimentaire
 - ◆ Renforcer les infrastructures nécessaires au développement agricole
 - ◆ Préserver le foncier agricole
 - ◆ Renforcer la compétitivité de la sylviculture

6

Axe 2 : les mesures



- Utilisation durable des terres agricoles.
- Utilisation durable des terres sylvicoles.
- Paiements Natura 2000 ou liés à la directive cadre sur l'eau (DCE).
- Soutien aux investissements non productifs.

7

Axe 2 : les nouveautés réglementaires



- Report de la redéfinition des zones défavorisées simples à 2010
- Les BPAH remplacées par la conditionnalité
- Pour les MAE, une exigence complémentaire en matière de fertilisants et de phytosanitaires
- MAE :
 - suppression de l'incitation financière de 20% mais prise en compte des coûts induits (contractualisation)
 - possibilité de sélectionner des MAE par appel d'offres selon des critères économiques et d'efficacité environnementale
- Les indemnités compensatoires de contrainte environnementale (ICCE) maintenues pour Natura 2000 en zone agricole et ouvertes aux espaces forestiers. Ouvertes aux contraintes de mise en œuvre de la DCE.

8

Axe 2 : les nouvelles mesures



- **Bien-être animal** : reprise de cette mesure spécifique (règlement 1783), non obligatoire, sur le modèle des MAE (surcoûts et manques à gagner).
- **Terres sylvicoles**
 - Aide à la première installation de systèmes agro-forestiers sur des terres agricoles
 - Mesures sylvo-environnementales : sur le modèle des MAE, engagement de 5 à 7 ans
 - Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention : inclut la reconstitution du potentiel (plan chablis).
- **Soutien aux investissements non productifs**

9

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale



- **Diversification de l'économie rurale** (vers des activités non agricoles, aide aux micro- entreprises en zone rurale, encouragement des activités touristiques, valorisation du patrimoine naturel).
- **Amélioration de la qualité de vie en zone rurale** (services essentiels, rénovation et développement des villages, protection et conservation du patrimoine rural).
- **Formation professionnelle, animation et acquisition d'informations sur la stratégie de développement local.**

10

Transition entre les deux programmations

| Programmation 2000-2006 | | du 15/10/06 au 31/12/2006 | du 01/01/07 au 31/12/08 | à partir du 01/01/09 |
|-------------------------|-------------|---|---|-----------------------------------|
| FEOGA-G | Engagements | oui | non | non |
| | Paiements | sur avance 2000-2006 puis sur FEADER après approbation des programmes | sur FEADER | sur FEADER à certaines conditions |
| FEOGA-O | Engagements | oui | oui mais règle de non cumul de programmation (sauf pour Leader) | non |
| | Paiements | FEOGA-O | FEOGA-O jusqu'à épuisement des crédits puis sur FEADER à certaines conditions et après approbation des programmes | sur FEADER à certaines conditions |

11

- **Circulaire interministérielle de mise en œuvre des fonds européens**
 - Pilotage CICC-FS / DIACT / MOM
 - Responsabilités des différents intervenants
 - **Spécificités du FEADER**
 - Annexe sur l'éligibilité des dépenses
 - **Spécificités du FEADER**

12

- Envoi du PSN à la Commission: juin 2006
puis versions successives jusqu'à fin 2006
- Élaboration des programmes de
développement rural : juin à mi-septembre 2006
- Évaluation ex-ante : août 2006
- Entrée en vigueur de la nouvelle
programmation: 1er semestre 2007

II- Rôles de l'autorité de gestion et de l'organisme payeur

III- Cadre communautaire pour l'évaluation et le suivi

15

L'évaluation

- Un cadre commun de suivi et d'évaluation
- Une évaluation ex-ante pour évaluer l'adéquation des mesures aux objectifs
- Une évaluation in-itinere et une évaluation à mi-parcours pour évaluer l'impact et adapter la programmation
- Une évaluation ex-post pour dresser le bilan final

16

IV- Outil informatique

Instrumentation RDR 2 Caractéristiques

- Une instrumentation respectant les nouveaux standards techniques des schémas directeur du Ministère et du Cnasea :
 - ◆ *logique base centrale et applications de type Web*
- Un système d'habilitation par fonctions élémentaires
- Une composante géographique intégrée (Géosiris)
- Incidences :
 - ◆ *une adaptation aux diverses configurations locales*
 - ◆ *une adaptation aux différentes formes de la programmation*
 - ◆ *une simplification du système des contrôles*
- Un comité de pilotage + des groupes de projets avec les acteurs concernés – **groupe spécifique DOM**

- Des règles de gestion spécifiques (différentes du FEAGA et des fonds structurels) comme :
 - la gestion de contrats pluriannuels de 5 ans à 15 ans,
 - le système spécifique de gestion des prêts bonifiés,
 - la gestion cartographique des MAE,
 - l'interface avec les outils du 1er pilier,
 - la gestion « de masse » comme les ICHN (120 000 dossiers),
 - la gestion en dépenses publiques,
 - un organisme payeur agréé
 - La nécessité de fournir des données individuelles de paiement

- OSIRIS
 - Un outil unique partagé par tous les acteurs.
 - Une personnalisation par système d'habilitation.
 - Différents modules: Osiris dossiers, Osiris Pilotage/Programme, Osiris Finance et Osiris Contrôle.
- Instrumentation de la totalité du FEADER

Convergence entre OSIRIS et PRESAGE



- Une convergence des systèmes prise en compte dans le pilotage des deux projets facilitée par les évolutions et les choix technologiques (technologie web)
- Options à étudier :
 - Des tableaux de bord avec des formats identiques pour faciliter le suivi
 - Des échanges d'information entre OSIRIS et PRESAGE de données consolidées ou de données individuelles selon les cas dont les modalités restent à définir.
 - Une convergence vers une application totalement partagée en cours d'étude
- Un groupe de travail dédié sera mis en place.